



Délibération n° D2021-04-034

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Priscilla ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphanie PERNOD, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphane GRAFF.

Absents excusés :

Procurations : Stéphanie GRASSINI donne pouvoir à Solange COOKE, Carine DUNAND donne pouvoir à Yann JACCAZ

Secrétaire de séance : Ghislaine GACHET-PONNAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : .02 avril 2021

N° D2021-04-034 OBJET : Acquisition parcelles Bois – Sur le Crêt et les Evettes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Dans le cadre de la réhabilitation en restaurant d'altitude de la ferme des Evettes, la Commune souhaite régulariser l'accès à ce bâtiment. Les propriétaires privés d'une partie de l'accès sont d'accord pour la vente de leur parcelle, ainsi que des autres parcelles de bois leur appartenant situées sur le secteur. Les parties se sont donc entendues pour la vente des parcelles suivantes :

- Parcelle B 644 (sapin) – lieudit Sur le Crêt 993 m²
- Parcelle B 648 (sapin) – lieudit Sur le Crêt 746 m²
- Parcelle B 694 (sapin) – lieudit Holvet 44m²
- Parcelle B1235 (pré / sapin) – Les Evettes 1975m²
- Parcelle B1238 (Bois) – Les Evettes 20 025m²
- Parcelle B 1239 (Rocher / Friche) – Les Evettes 11 153m²

Les parties valident le prix de vente de 0,50 euros / m² soit 17 468 euros pour une surface totale de 34 936m².

Décision : le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune des parcelles citées ci-dessus pour un montant total de 17 468 euros soit 0,50 euros / m² ;
- **PRECISE** qu'en dessous du seuil des 180 000 euros, l'estimation des Services France Domaine n'est pas une pièce constitutive du dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant pour accomplir signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents13
Procuration02



Votants.....15
Pour15
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 13/04/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.